# ACCESSOIRES DE RÉSEAUX SOUTERRAINS

## Certification

## Câble HTA « Synthétique » limité aux Extrémités

**Objectif :**

Évaluer les compétences professionnelles des candidats nécessaires à la réalisation des accessoires pour câbles HTA à isolation synthétique limités aux extrémités (terminaison), en vue de la certification nécessaire à la délivrance de la carte de qualification demandée par le distributeur ENEDIS.

**Public concerné :**

Monteurs de réseaux par leurs employeurs.

**Prérequis :**

Avoir suivi une **formation initiale** en canalisations souterraines sur câbles HTA à isolation « « synthétique » limité aux Extrémités (Terminaisons) *(exemple : réf. Formapelec : BOIT 215).*

**OU**

Avoir **été qualifié** dans le domaine canalisations souterraines sur câbles HTA à isolation « synthétique » limité aux Extrémités (Terminaisons) et **la fin de validité date de moins de 1 an**

**OU**

Avoir **été qualifié** dans le domaine canalisations souterraines sur câbles HTA à isolation « synthétique » limité aux Extrémités (Terminaisons) et **la fin de validité date de PLUS de 1 an ET** avoir suivi une **formation de Recyclage** en canalisations souterraines sur câbles HTA à isolation « synthétique » limité aux Extrémités (Terminaisons) *(exemple : réf. Formapelec : BOIT 225).*

**ET**

Être capable de lire, comprendre et appliquer les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français *(formation adaptée possible sous condition)*.

**Présenter une copie de l'attestation de formation ou la carte de certification sur câble HTA synthétique et papier *(obligatoire pour suivre cette formation)*.**

**Durée :**

1/2 journée (3 h 30) ***Nota :*** le respect de l'heure de convocation est impératif.

**Pédagogie :**

Epreuves d'évaluation.

**Évaluation des acquis :**

Evaluation sur les aspects théoriques et/ou pratiques vue en session

**Outils pédagogiques :**

Salle de cours et atelier équipés (tranchée ou dispositifs de fixation posés au sol).
Câbles et accessoires.

**Accessibilité :**

En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.

**Dotation du stagiaire :**

Document, outillage, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée ci-dessous**.

**Document de fin de formation :**

Néant.

**Lieu :**

Site FORMAPELEC ou tout autre lieu sur demande et sous condition.

**DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

- Bulletin de candidature certification à signer par l'employeur et le candidat.
- Une pièce d'identité avec photographie (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport).
- Pour les candidats inscrits à une certification dans le cadre d'un **RECYCLAGE, il est impératif de joindre à ce bulletin, une copie de la carte de certification ou l'attestation de formation pour valider l'inscription de votre salarié.**

**DOCUMENT – OUTILLAGES - VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SE PRÉSENTER À LA CERTIFICATION**

- Une pièce d'identité avec photographie (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport).
- Outillage agréé pour la confection des accessoires concernés (si possible).
- Vêtements de travail *(couvrant les bras et les jambes)*.
- Paire de chaussures de sécurité *(NF EN ISO 20345)*.
- Casque d'électricien avec jugulaire *(NF EN 397)* et équipement de protection oculaire et faciale *(NF EN 166)*.
- 2 paires de gants de manutention (à la taille du stagiaire).



ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

# CONTENU DU STAGE

## 1 – Accueil du candidat - (45 min)

Présentation des épreuves et mise en situation

## 2 – Épreuve théorique - (30 min)

Questionnaire à choix multiples famille câbles HTA « synthétique »

## 3 – Épreuve pratique - (2 h 15)

**Épreuve A – Durée 1 h (+15 mn si Nikol) :**

Confection d'une EUEP RSM sur câble C 33 226 de type Popy ou Nikol ou câble NF C 33 223 de section 95 à 240 mm²

**Épreuve B – Durée 1 h (+15 mn si Nikol) :**

Confection d'un CSE 250 A RSM sur câble C 33-226, 50 à 95 mm², de type Popy ou Nikol

**ou**

Confection d'un CSE 400 A RSM sur câble de type C 33-226 Popy ou Nikol ou câble NF C33-223, 95 à 240 mm².

Une des deux épreuves est réalisée sur du câble Nikol, celle-ci est alors allongée de 15 min.

## 4 – Résultat des épreuves de certification

Pour être certifié, le candidat doit obtenir une appréciation positive en théorie et en pratique.

Au cours de l'épreuve pratique, la qualité de réalisation est évaluée sur les points d'observation déterminés en fonction des phases et savoir-faire.

Chaque point d'observation est noté, et peut de plus faire l'objet :

- d'un point éliminatoire si la fiabilité de l'accessoire est en cause,
- d'un point critique, en cas d'imperfection ne répondant pas au niveau de professionnalisme exigé *(voir grille ci-dessous)*,
- d'une décote sur l'item correspondant.

Correction du QCM (total 30 points)

- Positive si note ≥ 20
- Négative si note < 20

Après analyse des résultats d'examen, décision sur la certification et transmission à l'employeur sous un délai de 8 semaines.

<table>
<tr><th colspan="3" rowspan="2">EPREUVE PRATIQUE<br>Grille de décision</th><th colspan="3">NOTE SUR 80</th></tr>
<tr><th>Note ≥ 54</th><th>40 ≤ Note < 54</th><th>Note < 40</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Points critiques et éliminatoires</td><td rowspan="2">Aucun point éliminatoire</td><td>Moins de 4 points critiques</td><td>Positive</td><td>Restrictive</td><td rowspan="2">Négative</td></tr>
<tr><td>4 points critiques ou plus</td><td colspan="2">Restrictive</td></tr>
<tr><td colspan="2">1 point éliminatoire ou plus</td><td colspan="3">Restrictive ou négative, à l'appréciation du comité de décision</td></tr>
</table>

**EXTRAITS DES MODALITÉS DE CERTIFICATION**

La décision est, selon les modalités de certification :

- Favorable — Si théorie et pratique positives.
- Défavorable — Dans les autres cas (théorie négative, pratique restrictive ou négative).

Une décision favorable entraîne une certification.
Une décision défavorable entraîne une préconisation de recyclage ou de formation.

Une décision défavorable peut faire l'objet d'un appel par le candidat ou son employeur : cet appel doit être motivé et formulé par écrit dans un délai de 3 semaines après l'envoi des résultats d'examen.

Si l'avis est favorable, l'employeur peut qualifier le monteur, il lui signe et lui remet alors une carte de qualification *(transmise pré remplie par FORMAPELEC)*, d'une validité maximale de 2 ans.

L'employeur est chargé de surveiller le nombre d'accessoires confectionnés par chacun de ses monteurs qualifiés, suivant les modalités spécifiées.

Au bout des 2 ans, FORMAPELEC recueille les preuves de sa pratique en vue du maintien du professionnalisme et décide alors d'une prorogation (ou non) pour 3 années supplémentaires.

La certification peut également être retirée en cas de réclamation liée à l'activité du monteur.

**Se référer à la présentation de notre système de certification, disponible sur www.formapelec.fr ou sur demande.**



ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France